

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

N° DCD_2026_1

Le mardi 20 janvier 2026 à 18h00,

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Tivollière à Saint-Marcellin, sous la présidence de M. Raphael Mocellin. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Date de convocation : 12/11/25

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 10

Pouvoirs : 2 (Laurent Garnier à Denise Gleize, Natacha Petter à François Ballouhey)

Votants : 8

Présents :

Titulaires : Raphaël Mocellin, Marilyne Longis, Patrice Ferrouillat, Stephan Amozigh, Vincent Dumas, Dorothée Locatelli

Suppléants : Nicole Nava, Denise Gleize, François Ballouhey, Nadia Cruzet

Excusés / absents :

Natacha Petter, Laurent Garnier, Valérie Pénard, Philippe Rosaire, Geneviève Moreau-Glénat, Patrick Seyve, Dominique Dorly, Philippe Despesse

Secrétaire de séance : Emilie Brugière

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1- EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'office de tourisme Intercommunal, constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), est tenu d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote de son budget primitif.

Ce débat constitue une étape essentielle du cycle budgétaire. Il ne s'agit pas d'un simple exercice formel, mais d'un moment d'échange permettant à notre assemblée de :

- S'approprier le contexte : analyser la situation économique nationale et locale impactant le secteur touristique.
- Évaluer la santé financière : faire un état des lieux de la structure et de ses capacités d'autofinancement.
- Fixer le cap politique : définir les priorités d'actions et les investissements structurants pour l'année à venir.
- Arbitrer la subvention : établir le montant de la contribution de l'intercommunalité nécessaire à l'équilibre et au développement de l'OTI.



Synthèse de la maquette budgétaire prévisionnelle 2026 :

Le budget primitif 2026 (fonctionnement) s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **751 745 €**.

	2026 (BP)
Chapitre 011 - Charges à caractère général	233 184,90
60 - ACHATS	14 080,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	51 544,30
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	167 560,60
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	465 526,00
63 - CHARGES ASSIMILEES	32 672,08
64 - CHARGES DE PERSONNEL	432 853,92
Chapitre 023 - Transfert à la section investissement	0,00
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert	16 592,80
Chapitre 065 - Autres charges de gestion courante	36 441,30
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
Chapitre 68 - Dotations pour risques et charges	0,00
Chapitre 69 - Impôts sur les bénéfices	0,00
TOTAL DEPENSES	751 745,00
	2026 (BP)
Chapitre 002 - Résultat Exploitation Reporté	0,00
Chapitre 013 - Atténuation de charges	5 472,00
Chapitre 70 - Ventes produits et prestation de services	66 258,00
706 - Packs Partenaires	20 600,00
706 - Régie Pub	15 000,00
706 - Visites guidées individuelles	8 100,00
706 - Visites guidées groupes	19 058,00
707 - Ventes de marchandises	3 500,00
Chapitre 74 - Subvention d'exploitation	470 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	210 015,00
753 - Reversement Taxe de Séjour	210 000,00
7581 - FCTVA	15,00
7588 - Autre	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00
TOTAL RECETTES	751 745,00

2- DELIBERATION

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- VU les statuts de l'office de tourisme Intercommunal ;
- VU le rapport d'orientation budgétaire présenté ce jour ;

À l'issue du débat, les membres du Comité de Direction fixent les orientations suivantes, articulées autour de la performance opérationnelle, l'attractivité de la marque employeur et l'innovation territoriale :



Axe 1 : Équilibre financier et efficience opérationnelle

- **Optimisation des ressources propres** : affecter prioritairement les recettes commerciales (66 258 €) et le produit de la taxe de séjour (210 000 €) au financement des actions de promotion et des charges sociales, afin de maîtriser le besoin de financement public.
- **Rationalisation de l'offre de services** : engager la restructuration de la mission « Visites Guidées » pour résorber son déficit structurel.

Axe 2 : Politique sociale et attractivité de la structure

- **Pérennisation et optimisation du cadre social** : reconduire les dispositifs d'accompagnement en vigueur (télétravail, protection sociale, titres-restaurant) et engager une réflexion sur leur amélioration, afin de renforcer l'attractivité de l'établissement et de garantir la stabilité des effectifs
- **Valorisation des compétences** : consolider l'organisation interne pour soutenir la performance globale de la structure et la qualité de l'ingénierie touristique produite

Axe 3 : Stratégie territoriale et transition

- **Intelligence territoriale** : poursuivre les investissements dans l'analyse de données (Data) pour optimiser l'observation des flux et l'adaptation de l'offre aux besoins du territoire.
- **Développement des clientèles de proximité** : focaliser les campagnes de promotion sur les bassins de clientèle régionaux, favorisant un modèle touristique plus résilient et durable.
- **Pilotage de la qualité** : sanctuariser une enveloppe de 22 334 € dédiée au « Plan Qualité » pour assurer la conformité des standards d'accueil sur l'ensemble de la destination.

Nombre de VOTANTS : 8

Nombres de POUVOIRS : 2

Nombres de POUR : 8

Nombres de CONTRE : 0

Nombres de ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël



